

---

#7 Avril 2019

---



# **BIM !**

Fait par des Magnanvillois, pour les Magnanvillois.  
Bulletin d'Information Magnanvillois

---

DOSSIER

Les sites internet de référence pour les  
citoyens

« En avril, ne te découvre pas d'un fil. »

Notre engagement n'est pas près de se découdre et de disparaître. Malgré nos engagements personnels et associatifs et en dépit des nombreux défis auxquels nous devons faire face, notre investissement citoyen ne faiblit pas.

Notre époque est pleine de déconvenues démocratiques et éprouve un sentiment de manque de représentation des citoyens dans l'appareil démocratique local comme national. Les citoyens sont soit explicitement tenus à l'écart des décisions, soit éloignés de façon plus discrète, notamment par la complexité affichée des procédures et des décisions.

Dans cette vieille démocratie de plus en plus complexe où les libertés fondamentales et les acquis sociaux sont constamment remis en cause, nous tentons, à notre échelle, de rendre accessible la compréhension de la gouvernance et des décisions à tous. Le dossier de ce numéro, tout comme les Antisèches Citoyennes que nous publions chaque dernier mercredi du mois en partenariat avec le Forum du Mantois et le Collectif de Réflexion et d'Initiatives Citoyennes de Mantes-la-Ville, en sont d'ailleurs les témoins.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et n'hésitez pas à partager ce BIM! et à échanger avec nous.

*PS : Nous sommes attristés par le sort de Notre Dame de Paris et nous espérons que ce magnifique trésor de notre patrimoine sera reconstruit sous peu le plus fidèlement possible.*

## Sommaire

---

L'édito	1
[ACTU] Comme un doux parfum d'élection	2
[DOSSIER] Les sites internet de référence pour les citoyens	3
[ACTU] Le complexe sportif Firmin Riffaud en travaux	5
Côté Jardins	6
[ACTU] Breaking News : Le Maire à l'école des Tilleuls	6
Conseil Municipal du	7
Conseil Municipal du	7

Vous souhaitez faire paraître un article, faire un billet d'humeur, publier une courte fiction ? La tribune libre est faite pour vous ! Envoyez nous votre papier et il sera peut être publié dans le prochain numéro de BIM! !

Envoyez nous un email à [contact@bim-magnanville.fr](mailto:contact@bim-magnanville.fr) ou remplissez le formulaire sur notre site.

## Vous souhaitez participer à BIM! ?

---

Qui dit magazine citoyen, dit citoyens. Alors si vous êtes intéressés pour participer à l'écriture de BIM, n'hésitez pas à nous contacter !

Notre adresse email : [contact@bim-magnanville.fr](mailto:contact@bim-magnanville.fr)

## BIM! N°7 - avril 2019

---

**Bulletin d'Information  
Magnanvillois**  
[www.bim-magnanville.fr](http://www.bim-magnanville.fr)  
[contact@bim-magnanville.fr](mailto:contact@bim-magnanville.fr)  
BIM ! n'a aucun lien avec la  
mairie de Magnanville.  
Il ne s'agit pas d'un magazine  
officiel de la commune.  
BIM ! est un magazine citoyen,  
fait par des Magnanvillois,  
pour les Magnanvillois.

Ne pas jeter sur la voie  
publique.

Imprimé par nos soins.

ISSN – 2608-1288

Date d'impression : 22/04/2019

Crédit photos : pexels.com

# Comme un doux parfum d'élection

---

Si les élections municipales ne se dérouleront qu'en mars 2020, leur doux parfum plane déjà sur une majorité des quelques 36 000 communes françaises et Magnanville n'y fait pas exception.

Depuis déjà quelques semaines nous avons pu constater que la communication municipale et principalement de certains élus de la majorité avait changé. Cette communication se veut plus proche des gens, plus détendue et plus sympathique. Les conseils municipaux en ont été les témoins les plus probants. L'opposition serait dorénavant presque traitée avec respect, des sourires sont esquissés sur les visages des élus et certains se permettent même quelques blagues. De même le Maire et certains élus ont recommencé à serrer la main et saluer tous les membres du public. Quand on voit cela on en viendrait presque à se demander si l'on ne devrait pas voter plus souvent.

Mais comme tout le monde le sait, la sympathie ça ne fait pas tout, quand on fait le bilan d'un mandat il faut pouvoir mettre en avant ses réalisations quitte, pour certains, à en oublier la politique locale et citoyenne pour passer à une politique d'intérêts et politicienne.

Encore une fois Magnanville ne fait pas exception et notre maire se plait à se féliciter de sa gestion financière des deniers publics. Il va même jusqu'à crier haut et fort que le projet de médiathèque sera financé "à 0 impôt pour les Magnanvillois".

Si le projet est visiblement financé par des subventions et par une plus-value foncière, il n'est pas réellement possible de le séparer du reste du budget communal car chaque décision et projet impacte le budget. Par ailleurs, même si cela était possible, cette médiathèque fait partie du projet de ville de cette équipe municipale et ne peut pas non plus en être dissociée. Rappelons-nous l'augmentation d'un pourcent supplémentaire des taux d'impositions locaux (les fameux 1+1%) qui doivent servir à financer ce projet de ville malgré un excédent de fonctionnement et une capacité d'autofinancement toujours en hausse.

Du reste, on peut commencer à apercevoir la communication "pour vous et avec vous" annoncée dans le programme de la liste majoritaire réapparaître avec des petites vidéos sur les réseaux sociaux et des déplacements dans les écoles, même dans celle des Tilleuls (cf : Le Maire à l'école des Tilleuls). Ce parfum enivrant nous pousserait presque à oublier certains travers, mais nos articles seront là pour nous les rappeler durant l'année qui va suivre.

# Les sites internet de référence

## pour les citoyens

Depuis quelques années déjà internet est entrée dans la vie quotidienne de la majorité des français. Pourtant peu de monde a adopté le réflexe de chercher des informations officielles, légales ou de référence sur le web.

Pourquoi ? Tout simplement parce qu'il est difficile de savoir qui croire, où chercher et surtout de comprendre ce qui est expliqué. Et oui, même les juristes ont parfois du mal à comprendre ou interpréter les textes de lois, alors pour nous, simples citoyens, c'est souvent infaisable.

Ne vous en faites plus pour ça ! Nous vous avons préparé une petite liste de sites utiles, fiables, officiels et accessibles à tous car leurs explications sont un maximum simplifiées.

### [service-public.fr : l'indispensable pour les démarches administrative et les lois](#)

Tout le monde s'est déjà demandé ce que l'on devait faire pour renouveler sa carte d'identité, s'inscrire sur les listes électorales ou connaître le nombre de points de son permis de conduire. Et bien toutes ces démarches sont expliquées sur ce site. Toutes les démarches administratives y sont répertoriées et expliquées. Vous pourrez y connaître leurs modalités ainsi que les pièces justificatives nécessaires et connaître les textes de lois qui les encadrent. Il est même parfois possible d'effectuer ces démarches directement en ligne ou de télécharger le formulaire correspondant. Bref, la boîte à outil des démarches administratives.

Un certain nombre de lois y ont aussi été retranscrites de façon simplifiée, ainsi, si vous cherchez les conditions de renouvellement d'un CDD ou bien ce qu'est un compromis de vente d'un logement, vous pourrez également y retrouver ces informations.

Et en plus de tout ça, il est souvent indiqué en

bas des articles des lieux ou des organismes auprès desquels vous pouvez trouver plus d'informations. Certains articles disposent de liens vers des "Questions ? Réponses !" en rapport avec le sujet que vous consultez.

Pour y chercher une information, rendez-vous sur [service-public.fr](#) et utilisez la barre de recherche disponible en page d'accueil ou bien entrez "service public" suivi de votre recherche dans votre moteur de recherche favori (Qwant, Google, Bing, ...).

### [vie-publique.fr : le guide du citoyen](#)

Vie publique récapitule un grand nombre d'informations, de ressources et de réponses sur tous les sujets du débat public. Vous pouvez par exemple y retrouver des informations simplifiées sur le rôle des communes, le déroulement des élections et tout ce qui se rapporte à la citoyenneté et aux institutions de la république.

Attention toutefois, le site n'est parfois pas mis à jour ou les articles trop simplifiés pour être tout à fait exacts. Il est donc utile pour des informations d'ordre général mais doit être utilisé en complément d'une autre référence pour des questions plus pointues.

### [cntrl.fr la référence de la langue française \(avec un dictionnaire gratuit\)](#)

(CNTRL : Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales)

Vous ne saviez pas où trouver un dictionnaire gratuit en ligne, et bien en voici un ! Vous pourrez y apprendre plein de choses sur le français, ses règles, l'étymologie des mots et y consulter des dictionnaires anciens et même un dictionnaire des synonymes. Le site est un peu vieillot graphiquement (ça reste un dictionnaire...) mais il est très fonctionnel et simple d'utilisation.

Pour vous rendre directement sur le dictionnaire, c'est par là : [cnrtl.fr/definition/](#).

## [cnil.fr](http://cnil.fr) : pour connaître vos droits informatiques et les faire appliquer

(CNIL : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés)

Vous vous demandez ce que c'est que le RGPD et la loi informatique et libertés dont on arrête pas de vous parler ? Et bien vous pourrez tout comprendre sur ce site. La CNIL s'occupe à la fois de vous informer sur les règlements spécifiques aux données et à l'informatique, mais aussi de faire appliquer ces lois. Si une entreprise ou un organisme refuse de supprimer ou de rectifier vos données personnelles, vous pouvez demander de l'aide à la CNIL. Grâce à ce site vous pourrez comprendre vos droits et maîtriser vos données en toute simplicité. Vous y trouverez également un certain nombre de bonnes pratiques informatique.

## [cada.fr](http://cada.fr) : une aide pour l'accès aux documents administratifs

(CADA : Commission d'Accès aux Documents Administratifs)

Maintenant que vous savez grâce à [service-public.fr](http://service-public.fr), ce que sont des documents administratifs et que tout citoyen a le droit de les consulter, vous avez demandé à consulter l'un d'entre eux à une collectivité ou un des services de l'Etat. Malheureusement, il n'est pas toujours simple de pouvoir les consulter. Certains vous refuseront l'accès par méconnaissance de la loi, d'autres parce qu'ils ne vous aiment pas et enfin certains autres ne prendront même pas la peine de vous répondre ou vous oublieront totalement. Dans tous ces cas, vous pouvez demander de l'aide à la CADA qui pourra vous dire si vous êtes bien dans votre droit et qui pourra même contraindre la collectivité ou le service de l'Etat concerné à vous fournir ces documents.

## [defenseursdesdroits.fr](http://defenseursdesdroits.fr) : pour faire appliquer vos droits et garantir l'égalité

« Le Défenseur des droits veille au respect des droits et libertés » - article 71-1 de la Constitution.

Voilà en quelques mots le rôle du Défenseur

des Droits. Vous pourrez trouver sur son site un tas d'informations sur la défense des droits des usagers des services publics, des droits de l'enfance, de la lutte contre les discriminations et les inégalités et de la protection des lanceurs d'alerte. Vous y trouverez également des personnes à contacter si vous avez besoin d'aide dans ces domaines.

## [legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr) : l'exception qui confirme la règle

Exception à la règle de simplicité des sites que l'on vous présente, il s'agit tout simplement d'un site où vous pouvez consulter les différents codes qui régissent le droit français. Compliqué à comprendre, mais nécessaire pour des recherches pointues. Au moins vous saurez où chercher au besoin.

## [data.gouv.fr](http://data.gouv.fr) : un bonus pour les curieux

Les lois et règlements sur les données publiques sont de plus en plus nombreux et ont notamment permis l'apparition de ce site. Certaines données sont dites "open data" c'est-à-dire qu'elles doivent être rendues accessibles à tous. Le site [data.gouv.fr](http://data.gouv.fr) contient une grande partie des données publiques de cette catégorie. Vous pourrez donc les consulter et même les télécharger. Attention toutefois à bien lire les conditions d'utilisation du site si vous souhaitez réutiliser ces données. Vous pourrez aussi y retrouver des réutilisations de ces données par des particuliers, comme une carte de la pollution des écoles, des statistiques sur les élus ou une analyse des contributions au grand débat national.

Pour conclure ces sites de référence, on ne peut que vous encourager à consulter les Antisèches Citoyennes que nous publions, en collaboration avec le Collectif de Réflexion et d'Initiatives Citoyennes de Mantes-la-Ville et le Forum du Mantois, chaque dernier mercredi du mois !

# Le complexe sportif Firmin Riffaud en travaux

---

Le complexe sportif Firmin Riffaud a entamé sa mue il y a quelques semaines et devrait voir apparaître d'ici fin septembre un "pôle familial et ludique". Les deux terrains de football vont finalement laisser place à un terrain de football synthétique et à ce fameux pôle familial.

Concrètement, ce pôle sera équipé d'un parcours santé, d'un city stade, de pistes d'athlétisme et de jeux pour enfants. En complément de ces équipements, un espace d'éco-pâturage verra le jour grâce à un partenariat avec les Jeunes Agriculteurs d'Ile-de-France, le lycée Sully et le centre Léopold Bellan qui possède déjà un espace comme celui-ci.

Si toutes ces améliorations sont nécessaires à la commune et permettront d'améliorer la qualité de vie des Magnanvillois, on peut toutefois s'interroger sur la pertinence d'un city-stade au milieu d'un complexe sportif et non dans un autre endroit plus excentré de celui-ci.

De plus, l'intégration de ces équipements et notamment du city-stade et des voies douces à l'intérieur du complexe sportif laisse présager l'impossibilité d'y accéder à certaines périodes de l'année et à certains horaires. Le complexe sportif étant régulièrement fermé pendant les vacances scolaires, les jeunes qui souhaiteraient profiter de ces congés pour utiliser le city-stade ne le pourront donc pas alors même que les activités associatives sont souvent suspendues pendant ces périodes. A moins bien sûr d'ouvrir le complexe pendant les vacances scolaires.

Quant aux voies douces, si elles sont belles et bien closes en même temps que le complexe sportif, cela voudrait donc dire que le soir, ou pendant les vacances, il nous serait impossible de se déplacer à pied ou en vélo en toute tranquillité et sécurité.

Espérons donc que ces points ont été envisagés et qu'une meilleure solution qu'une stricte intégration au complexe sportif ait été trouvée.

# Côté jardins



## Breaking News : Le Maire à l'école des Tilleuls

Depuis des mois, voire des années, l'école des Tilleuls semble inexistante aux yeux de la municipalité. Hormis lors du traditionnel tour des écoles au moment de la rentrée scolaire, les apparitions du Maire et de ses adjoints dans cette école étaient très rares, voire inexistantes. Il en est de même pour la politique scolaire car Michel LÉBOUC doit faire face dans cet établissement à "des problématiques sociales et culturelles dues à la population qui fréquente cette école". C'est en tout cas le discours présenté à plusieurs conseils municipaux par monsieur le maire et c'est selon lui la raison, notamment, de l'impossibilité d'y organiser un voyage scolaire ou un projet pour les CM2.

Quelle fut donc notre stupéfaction de voir cette semaine un post sur la page Facebook de la commune mettant en scène notre maire et son adjoint dans la cour de récréation de l'école des Tilleuls. On ignore si cette apparition, à l'occasion de la semaine du développement durable, sera suffisante pour faire disparaître le sentiment d'abandon et d'indifférence ressenti par le personnel éducatif et les parents d'élèves, mais ça aura au moins été l'occasion pour notre porte-parole de découvrir qu'il avait été bloqué sur la page de la commune et qu'il ne peut donc plus en commenter les posts\*.

*\*Ceci fait sûrement suite à sa boutade du mois d'août dernier qui avait été supprimée par le CM de l'époque et qui avait visiblement déplu à notre édile.*

## **Conseil Municipal du 18 février 2019**

- Rapport d'activités 2017 CU GPS&O [UNANIMITÉ]
- Convention de mise à disposition du Gymnase LEFUR au Lycée [MAJORITÉ - 3 ABSTENTIONS]
- Débat d'Orientation Budgétaire [PREND ACTE]
- Demande de subvention à la FFF pour la construction d'un terrain de football synthétique [UNANIMITÉ]
- Demande de subvention pour l'installation de vidéosurveillance (FIPD) [UNANIMITÉ]
- Avance sur les subventions 2019 pour l'ESM [UNANIMITÉ]
- Adhésion au paiement en ligne et prélèvement sur compte bancaire avec les services de la DGFIP [UNANIMITÉ]
- Subvention aux projets de classe de l'école des Cytises [UNANIMITÉ]
- Subvention au projet « Jardin » de l'école des Marronniers [UNANIMITÉ]
- Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal [UNANIMITÉ]

## **Conseil Municipal du 25 mars 2019**

- Démission d'un conseiller municipal et installation de M. Yohan LEROY
- Démission d'une conseillère municipale et installation de M. Gaël DELOIRIE
- Compte administratif et compte de gestion 2018 [UNANIMITÉ]
- Proposition d'affectation des résultats de l'exercice 2018 [UNANIMITÉ]
- Vote des taux de fiscalité locale 2019 et vote du budget primitif [MAJORITÉ - 4 ABSTENTIONS]
- Demande de subvention d'Etat pour l'équipement de la médiathèque [UNANIMITÉ]
- Demande de subvention d'Etat pour l'acquisition de collections pour la médiathèque [UNANIMITÉ]
- Demande de subvention d'Etat pour le numérique et le RFIG pour la médiathèque [UNANIMITÉ]
- Demande de subvention dans le cadre des appels à projet 2019 pour le FIPD, hors vidéosurveillance [UNANIMITÉ]
- Réaménagement de la dette EFIDIS [UNANIMITÉ]
- Réaménagement de la dette OSICA [UNANIMITÉ]
- Adhésion à la centrale d'achat « SIPP'n'CO » [UNANIMITÉ]
- Provision pour risques afférents aux litiges et contentieux [UNANIMITÉ]
- Adaptation du tableau des effectifs [UNANIMITÉ]
- Répartition financière des frais de fonctionnement du RASED [UNANIMITÉ]
- Autorisation de déposer une déclaration préalable pour division foncière [UNANIMITÉ]
- Acquisition d'une parcelle rue de la Mare Pasloue [UNANIMITÉ]
- Autorisation de déposer une demande de permis de construire pour des bâtiments modulaires au groupe scolaire des Marronniers [UNANIMITÉ]